



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 13 JUIN 2022 à 20h00
(Sottens, à l'Emetteur)

Le Président, Christophe Korber, ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres présents, la Municipalité et la presse. Il précise qu'une Mme Blondel devrait être présente en tant que public.

1. Ouverture de la séance

Le Président rappelle aux membres de bien vouloir se présenter lorsqu'ils prennent la parole.

Au vote, l'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

La parole est passée à la secrétaire pour l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Jean-Marc Hermans indique qu'à la dernière page au point 9, il y a lieu de modifier dans la remarque de Laurence Pralong que c'est un défibrillateur par « village » et non par « commune ».

Frédéric Grossen indique qu'à la page 2 au point des antennes Swisscom, il s'agit des « villages » qui sont concernés et non les « communes ».

Il y a lieu de modifier également à la page 2, dans « le village » de Montaubion-Chardonney et non dans « la commune ».

Au vote, le procès-verbal est accepté par l'assemblée.

3. Communications du Président

Il rappelle que les règlements sont disponibles sur le site de Jorat-Menthue. Il invite les membres à aller les consulter.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic, René Pernet, donne les indications suivantes.

Projet d'étude de la garderie à Villars-Tiercelin : Le but est de pouvoir construire une garderie de 66 places avec un abri PC qui est utilisé comme parking et transformation du collège existant. 3 architectes ont été sollicités. Il y avait 7 configurations au niveau des parcelles, qui sont présentées sur plans à l'assemblée. La particularité du projet est qu'il y a des bâtiments existants avec une valeur historique, une nouvelle construction et des aménagements extérieurs.

La Municipalité travaille avec un bureau d'aide aux maîtres d'ouvrage, le bureau Fragnière.

Toute une chronologie a été faite avec l'envoi du dossier au 15 mars 2022, la présentation faite le 9 mai et le 16 mai dernier une décision a été prise de retenir un des trois avant-projets. Il précise que le

projet peut encore évoluer. René Pernet présente les trois projets à l'assemblée avec notamment une nouvelle configuration de parcelles. Il précise que la garderie actuelle ne pourra pas être démontée tant que la nouvelle garderie ne sera pas terminée.

Il indique que la parcelle 6035 n'appartient pas à la commune. Un contact a été pris avec d'autres propriétaires afin de faire échanges/achat de parcelles, sans aboutissement pour l'instant. Le défi sera de réussir à créer un projet autour de cette parcelle vu que celle-ci ne sera plus en zone village mais en zone agricole. En effet, le canton n'autorise pas qu'une parcelle en zone d'utilité publique qui ne soit pas propriété de la commune.

Le projet retenu est « Blé et forêt » de Vincent Aubert. René Pernet précise que la Municipalité ne savait pas qui avait préparé les divers projets. Un contact va être pris prochainement avec M. Aubert afin d'aménager le projet autour de la parcelle présentée avant.

PACom : Il a été décidé de cette présentation il y a plusieurs semaines, donc avant le dépôt de la motion qui sera traitée plus en avant dans l'ordre du jour. Après plusieurs mois de travail avec l'urbaniste, la Municipalité n'était pas d'accord avec une dizaine de parcelles avec le refus du canton. Elle a eu rendez-vous le 30 mai 2022, avec la DGTL, M. Imhof, afin de négocier et leur expliquer le concept général. Sur les 10 parcelles, 8 ont été accordées verbalement, une parcelle n'a pas été accordée et la dernière, la Municipalité doit fournir des éléments complémentaires. La version quasi définitive devrait arriver à fin juillet, la Municipalité aura les mois d'août et septembre pour finaliser le projet et notamment travailler avec l'appui de la future commission ad hoc liée au PACom, ceci afin que la mise à l'enquête soit faite en octobre.

La parole est maintenant passée à Bernard Krieg.

Routes et chemins : Il a déjà été parlé des recherches de la Municipalité d'un prestataire pour gérer le service d'informations du territoire. Des offres ont été demandées à deux bureaux et c'est le bureau Gemetris à Mézières qui accompagnera la Municipalité, notamment pour centraliser les données d'informations du territoire afin d'avoir un registre central.

Routes : Il y a un projet d'arrêt de bus au sentier handicap à Villars-Tiercelin. CarPostal a approché la Municipalité pour ce projet. Un plan avec les futurs arrêts est présenté à l'assemblée. Cependant, la DGMR a rappelée à l'ordre la Municipalité car il y a une procédure à suivre. Dès lors, contact a été pris avec le bureau NPPR afin de finaliser ce projet.

Energie : Les règlements ont été mis à jour et sont accessibles sur le site de la commune. Niveau énergétique, il y a les mesures de soutien à la population notamment pour l'enveloppe des bâtiments et les panneaux photovoltaïques. La commission énergie avec la Municipalité a décidé d'étendre le soutien à la population pour la rénovation des enveloppes. Une séance d'information a eu lieu le 12 avril dernier avec 35 participants. Des questionnaires étaient disponibles sur le site de la commune pour les personnes intéressées et 10 dossiers sont parvenus à la Municipalité. Ils sont en cours d'analyse avec une réponse début voire mi-juin aux propriétaires. Le but de ce soutien étant d'accompagner les propriétaires à rénover leurs bâtiments ce qui conduirait à réduire la dépense énergétique.

La parole est cédée à Bernard Joss.

L'arbre de mon enfance : Pour sa 2^{ème} édition qui s'est déroulée le 14 mai dernier, 9 enfants sont venus planter un arbre des montagnes accompagné de leur famille.

Travaux du couvert à fontaine de Villars-Mendraz : Le mur se trouvant derrière la fontaine est en train de s'effondrer et a également poussé son couvert. Ce dernier a été démonté, notamment pour être rénové, et sera remonté à l'identique car il s'agit d'un monument historique.

Bâtiment de l'Emetteur : Des places de parcs avec pavés filtrants ont été créés. Des lumières ont également été installées ainsi que des projecteurs qui éclairent les arbres. Du côté nord du bâtiment, soit du côté du bureau de l'administration, de la salle de Municipalité et du physio, les fenêtres ont dû être remplacées car elles n'étaient plus étanches.

5. Préavis No 05-2022 : Comptes 2021

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission de gestion.

M. Angélo Rubin propose de ne pas lire le préavis.

Frédéric-Daniel Grossen indique que la loi prévoit que les conclusions doivent être lues.

M. Rubin lit donc les conclusions.

Il n'y a aucune question concernant les comptes 2021.

Au vote, ceux-ci sont acceptés par l'assemblée. Aucune abstention ni avis contraire.

6. Préavis No 06-2022 : Gestion 2021

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission de gestion, soit M. Serge Morisod, pour la lecture de leur rapport.

Le Président remercie la commission de gestion pour son travail.

Le Syndic, René Pernet apporte une précision que quand il est fait référence aux anciens locaux communaux, il faut comprendre les anciens locaux de l'administration communale. Il explique que la Municipalité a eu l'opportunité de louer ces locaux en l'état, sans avoir à refaire des travaux, hormis la couverture d'une fenêtre. Dans le bail, est inclus les places de parc attenantes au bâtiment. Un réglage doit encore avoir lieu avec les locataires car ils ont des fois des réunions regroupant plus de 20 personnes et donc beaucoup de voitures.

Bernard Krieg apporte un complément concernant la taxe d'usage du droit du sol. Il se dit surpris du fait qu'il est mentionné dans le rapport que la Municipalité ne l'a pas entendue quant à l'utilisation de cette taxe. Il rappelle qu'une démarche et des moyens ont été mis en œuvre pour encourager à la rénovation de l'enveloppe des bâtiments. Cette action supplémentaire vient en aide aux citoyens pour essayer de réduire l'empreinte carbone et améliorer la performance des bâtiments. Il profite de remercier la commission énergie qui s'est beaucoup investie dans ce projet.

Jean-Marc Hermans indique avoir reçu des reproches et des interrogations de la part des habitants de Sottens au sujet des activités qui se déroulent dans les anciens locaux de l'administration communale, notamment dans la partie supérieure. Il demande plus d'informations à ce sujet et quant aux personnes et aux groupes qui s'y retrouvent parfois des week-ends complets. On parle de secte française, de bien-être, il aimerait être éclairé sur ce point.

René Pernet explique que c'est le conjoint de Mme Azouli qui occupe l'étage supérieur. Il organise des séminaires, souvent sur deux jours, de communication non violente. C'est une personne très connue en France et donc beaucoup de ses clients français se déplacent pour le suivre. Normalement, il est censé avertir la Municipalité avant l'organisation desdits séminaires.

Serge Morisod précise qu'à Sottens il y avait avant une dizaine de places publiques et maintenant il y en a plus.

Il n'y a plus de question sur le préavis de gestion 2021. Au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 07-2022 : Arrêté d'imposition pour 2023

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission des finances.

Mme Stéphanie Grimm demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle nous lit donc seulement les conclusions.

La discussion est ouverte sur ledit préavis. Elle ne suscite aucune question ni remarque.

Au vote, ledit préavis est accepté par l'assemblée, à l'unanimité.

8. Préavis No 08-2022 : Vente d'une fraction de la parcelle 69

La parole est passée à la Municipalité qui désire présenter des plans de situation.

M. David Gavillet résume le début du projet de vente de parcelle et que celui-ci est parti du problème de la déchetterie communale, qu'un nouvel emplacement doit lui être trouvé. L'idéal aurait été de la faire « En la Foully » mais ce projet est enterré.

Des démarches ont été faites pour créer la déchetterie dans la zone autour de l'émetteur. La Municipalité a réuni tous les services nécessaires pour discussion. Pour ces derniers, il était important qu'il y ait une continuité par rapport au village le long de la route. Il présente sur un plan les souhaits et projets discutés. Suite à ces discussions, la DGMR a demandé à la Municipalité si elle entrerait en matière pour l'implantation d'un local pour leur centre régional avec un silo à sel assez haut. Les plans ont été remaniés et suite au projet d'implantation du local de la DGMR, la déchetterie serait repoussée. Tout cela est expliqué à l'aide d'un plan à l'assemblée.

La Municipalité pense que le local de la DGMR apporterait moins de nuisances au village par rapport à la déchetterie.

La Municipalité a également profité de discuter d'un projet d'implantation d'une salle intercommunale et de changer d'affectation plusieurs zones expliquées à l'aide d'un plan.

L'avant-projet a passé la première rampe, ce qui permettra à la Municipalité maintenant l'examen préalable pour la zone de l'émetteur. Financièrement ce projet est une opportunité pour la commune de pouvoir réaliser cette petite partie à 130.- le m2 et de réinvestir cet argent dans la future déchetterie. C'est la seule opportunité financière qu'il peut y avoir et ainsi aider à financer la future déchetterie. S'agissant de l'acte de vente Swisscom, il était mentionné que pendant dix ans après la vente la commune devait redonner 30.- par m2 si on réalisait une partie du terrain et 35% du produit de la vente doit aussi leur être attribuée si une partie était vendue. Pour les 2500m2, cela reviendrait à 80'000.- pour les 30.- au m2 et 90'000.- pour les 35% du produit de la vente. Il est clair que la commune n'a pas du tout envie de donner ces montants à Swisscom. Le délai pour ces clauses est au 20 août 2024. Ce laps de temps permettrait à la commune de mettre en place le projet et faire toutes les démarches nécessaires. Si quelque chose devrait être fait avant cette date, la commune aurait la possibilité encore de discuter avec Swisscom.

S'agissant de la question DDP, David Gavillet indique que le canton a été relancé. Cependant il n'entre pas en matière pour la constitution d'un DDP mais serait favorable pour un droit de préemption sur 25 ans pour cette parcelle.

Un autre plan, avec la coupe, est présenté avec le bâtiment de la DGMR et son silo (de 12m), la déchetterie et une future salle intercommunale. Enfin, un calendrier avec diverses dates pour ce projet est présenté.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, le Président passe la parole à Mme Stéphanie Grimm de la commission des finances pour la lecture de son rapport.

Le Président passe ensuite la parole à la commission ad hoc, M. Maurice Angéloz, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie les commissions et ouvre la discussion.

Vincent Aubert remercie la Municipalité pour sa démarche. Cependant, il relève que l'aspect DDP, qu'en tant que petite commune, on est toujours à la merci du canton. Il tient à préciser que pour la commune de Lausanne, les CFF, le canton met à disposition des terrains, en DDP, pour leurs divers services et que cela ne pose pas de problème. Il pense que quelque chose devrait pouvoir être fait. Par ailleurs, au vu du plan présenté, il y aurait lieu d'intervertir entre la salle communale et la déchetterie.

Alain Maillard trouve que le cimetière fait tache au milieu du plan. En effet, un cimetière reste un lieu de paix où l'on peut se rendre pour réfléchir et autre. Il rejoint l'avis de M. Aubert pour une inversion, soit de ramener la grande salle près du village. Mais une déchetterie à côté du cimetière ce n'est pas terrible non plus.

Le Syndic René Pernet explique que l'on parle ici d'une parcelle pour la DGMR en premier lieu. La Municipalité prend les informations transmises car elles sont primordiales pour que la commune avance dans un sens harmonieux. Dans un premier temps il y a le projet pour la DGMR. Cependant pour la suite, si des modifications devraient intervenir par rapport à des demandes faites, ça sera à la Municipalité de les entendre afin de les appliquer au plus proche qu'elle puisse ensuite présenter au conseil un projet qui ait un maximum de chances de passer. Enfin, nous n'avons pas les mêmes atouts fonciers que certaines communes peuvent avoir sur l'arc lémanique.

Serge Morisod rejoint les autres avis s'agissant de l'implantation d'une salle intercommunale à côté du cimetière. Il se dit gêné, de prendre position par rapport au projet du site de la DGMR, en ce sens que le reste du projet n'est pas clair et n'a pas été présenté à la population. De plus, c'est un sujet déjà très discuté au sein du village de Sottens. Il trouve donc prématuré de prendre une décision sur cette parcelle aujourd'hui.

René Pernet intervient pour expliquer que le seul moyen que la Municipalité a pour avoir des parcelles en zone d'utilité publique c'est d'avoir un projet. Une fois que celui-ci sera mis à l'enquête, la Municipalité aura la zone. Cependant, pour l'avoir, la commune doit présenter le bien-fondé d'un projet. C'est ce qui est présenté ce soir. Ce qu'il y aura dessus, c'est l'étape d'après. Le côté primordial des discussions de ce soir, de ces prochains mois avec le canton et le conseil, c'est de réussir à avoir ces parcelles en zone d'utilité publique.

Il ajoute qu'il existe une même zone à côté de la salle de Peney mais avec une moindre superficie et est entourée d'habitations et autre parcelle en zone d'utilité publique se trouve en face du restaurant de Villars-Mendraz. Là aussi il y a une grande complexité à développer un projet à cet endroit.

Laurence Pralong indique comprendre la démarche, les habitants, mais elle a l'impression que si on ne dit pas « oui » à la vente à la DGMR, il n'y aura rien. Elle ressent cela comme une sorte de chantage et trouve pour cela difficile de répondre favorablement à cette demande. Ce qu'elle comprend c'est que si on n'arrive pas à fractionner cette parcelle 69 et la vendre à la DGMR on aura rien, l'état n'acceptera pas qu'on ait une zone d'utilité publique dans cet espace.

René Pernet précise que sans projet c'est « zéro ».

Laurence Pralong demande si le projet doit être uniquement en lien avec la DGMR. Pour elle, il y a une pression du canton et de la DGMR.

Serge Morisod demande si le projet est « zéro » si celui de la déchetterie peut quand même se faire.

René Pernet : il peut y avoir une déchetterie mais elle n'aura pas plus de m² que ce qu'il y a comme projet, qu'on ne pourra pas avoir une autre parcelle en zone d'utilité publique et que le projet devra être démarré à la sortie du village.

David Gavillet précise que si on enlève la DGMR, il n'y aura que la déchetterie en zone d'utilité publique et l'on ne pourra pas aller au delà du cimetière.

Florent Nicolet comprend que si il n'y a pas le bâtiment de la DGMR dans la zone d'utilité publique, il ne pourrait pas y avoir la déchetterie vers le cimetière.

David Gavillet explique que le canton souhaite que les constructions se suivent et ne veulent plus des éléments disposés de manière non continue. C'est pour cela que le canton tient à cette ligne en bordure de la route.

Jacques Bœuf demande s'agissant du droit de préemption, si Swisscom pourrait, au dernier moment intervenir. Il demande si la Municipalité a discuté avec.

Il aimerait également savoir pourquoi entre une zone d'utilité publique et une zone artisanale, il y a des différences de prix. Enfin, il revient sur les propos de Laurence Pralong, qu'indirectement la commune fait un cadeau à la DGMR il s'agit d'une zone d'utilité publique.

Enfin, quand il a été demandé, il y a quelques années, un bout de route correcte pour les enfants, cela prend dix à vingt ans. Enfin, il précise ne pas être contre le projet mais trouve personnellement le prix très bas et ne trouve pas d'avantage à ce que cette zone soit en zone d'utilité publique.

M. René Pernet explique qu'il y a des codes au canton, comme des classes salariales, pour l'achat de parcelles. Le montant des zones artisanales ne diffère pas des autres communes.

S'agissant du droit de préemption et des discussions que la Municipalité a eue avec Swisscom, cette société n'a aucun intérêt à se réimplanter ici. Par contre, tant qu'il n'y a pas de projet final, rien n'est certain. L'objectif pour la Municipalité est clair ; il s'agit de ne pas arriver avant août 2024 pour la signature des ces modifications de parcelle.

Patrick Braillard demande si, au vu des investissements qu'il y a eu dans la villa de l'émetteur, ses habitants ont été approchés par ce projet et notamment par rapport aux bruits futurs que les sites de la DGMR et la déchetterie engendreraient.

René Pernet répond qu'il est difficile d'aller vers les gens à ce stade mais que cela pourrait changer suite aux discussions de ce soir. S'agissant du bruit, il précise que toute construction actuelle doit avoir de la végétalisation et que divers éléments seront mis en place.

Il n'y a pas eu de grands investissements faits dans la villa de l'émetteur, certains locataires étant présents depuis de nombreuses années, si ce n'est pour le chauffage.

Etienne Stadler demande si cette vente passe et qu'on change la zone en zone d'utilité publique, la DGMR sera obligée de construire dessus. Il demande également, au vu du droit d'emption, si la DGMR pourrait revendre cette parcelle par la suite.

David Gavillet répond que la DGMR ne va pas acheter le terrain pour le revendre. La DGMR a un projet pour cette parcelle, que ce projet sera mis à l'enquête et pourra faire l'objet d'oppositions.

Jacques Bœuf explique ne pas avoir tout compris et demande s'il est exact que l'assemblée va devoir voter, avec le fait que la commission ad hoc demande de refuser et la commission des finances propose d'accepter la vente. Il demande encore comment l'assemblée va choisir si elle vend la parcelle ou si elle fait un droit de superficie.

Le Président indique qu'on ne peut pas choisir le droit de superficie car il y aurait lieu de faire un amendement.

Stéphanie Grimm ajoute qu'il n'est pas possible d'aller contre une décision de vendre une parcelle alors que celle-ci va en faveur de la commune. Comme indiqué dans le rapport de la commission des finances, ce n'est pas 325'000.- qui va entrer dans la bourse de la commune. La commission des finances n'a pas de moyen de s'opposer mais elle peut dire : donnons l'opportunité à la Municipalité de trouver des moyens de les faire patienter. Peut-être qu'il y aura un refus de ce préavis, peut-être qu'il sera demandé un préavis beaucoup plus abouti et notamment avec des plans, comme l'a suggéré la commission ad hoc avec plus de précisions. Cela pourrait prendre facilement quelques mois supplémentaires. Mais il ne faut pas jouer la carte du chantage.

René Pernet aimerait apporter une précision dans le sens que la Municipalité ne va pas vendre avant le délai du 20 août 2024, elle n'a pas envie de donner une somme à Swisscom. Il rappelle que la DGMR a ses 13 projets, qui doivent être votés en un seul paquet au niveau du Grand Conseil, d'où cette demande de promesse de vente.

Laurence Pralong demande si le fait de valider cette vente ce soir, pourrait y avoir un risque de se faire taper sur les doigts par Swisscom.

René Pernet indique que l'acte officiel est l'acte notarié.

Angélo Rubin entend que cette vente est importante, mais pas urgente. Il propose, en rejoignant la commission ad hoc, d'avoir un plan un peu plus complet de l'ensemble et d'avoir plus d'éléments, donc

d'attendre pour se positionner. La date est le 20 août 2024, donc on ne va rien faire avant sinon on va perdre de l'argent.

Olivier Sonderegger demande l'échéance qu'à la DGMR, le risque qu'il pourrait y avoir si la Municipalité ne donne pas son aval rapidement et que le projet tombe à l'eau et que la DGMR trouve un autre endroit pour implanter son site.

René Pernet explique que les risques ne peuvent être connus.

Pour l'élément de la déchetterie, on ne peut pas dire qu'on attende 2024 pour voir, car s'il n'y a pas de projet suffisamment tôt pour pouvoir construire en 2024, cela veut dire qu'en 2025 la Municipalité ne sera pas prête avec la nouvelle déchetterie et là il y aura des remarques.

Florian Nicolet demande si la DGMR connaît ce droit de péremption de Swisscom.

Serge Morisod demande si le projet n'aboutit pas avec la DGMR, si la déchetterie pourra toujours être mise à droite et la grande salle au milieu ?

David Gavillet répond qu'il n'y a aucune garantie.

René Pernet explique que la Municipalité a un atout de son côté, soit le fait qu'un bâtiment de la DGMR se construise à Sottens, car il y a une entité du canton qui travaille avec eux et qui sont donc des partenaires.

Vincent Aubert indique qu'aujourd'hui il va être décidé de la vente ou non du terrain. Après la notion évoquée d'un DDP. Par contre, selon lui, les demandes de précision du projet ne sont pas liées et ne sont pas nécessaires. Le seul sujet est le fait de vendre ou non à la DGMR. Il s'agit d'une démarche foncière sur laquelle l'assemblée doit se positionner et le projet et autre viendra par la suite.

Etienne Stadler demande si, au cas où le Grand Conseil refuserait le budget pour les 13 projets de la DGMR, qu'advient-il de notre parcelle ?

David Gavillet répond qu'elle sera affectée en zone d'utilité publique et sera à disposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote pour la vente de la parcelle 69. Il y a 11 personnes pour, 13 contre et 14 abstentions.

Le préavis 08-2022 est donc rejeté avec 13 voix contre 11.

9. Elections statutaires

La parole passée à Alain Maillard pour l'élection du président. Christophe Korber indique se représenter. Il est réélu tacitement.

Pour la vice-présidence, Alain Maillard demande la reconduction de son mandat. Il est réélu tacitement.

Les scrutateurs, Laurette Jaton et Jean-Marc Hermans sont réélus tacitement.

Les vices-scrutatrices, Maude Gavillet et Françoise Gurtner sont réélues tacitement.

10. Motions « Grimm »

Le Président rappelle le traitement d'une motion.

Florian Nicolet demande la différence entre la mention et le postulat.

La motion est de la compétence du conseil (existe une liste exhaustive des compétences) et le postulat concerne tous les autres cas que la Municipalité pourrait traiter. La différence dans le traitement, s'il s'agit d'une motion, la Municipalité sera obligée de nous rendre un préavis avec la motion déposée et elle a la

possibilité de déposer un contre projet, ils ont six mois pour nous présenter un préavis. Concernant le postulat, la Municipalité a aussi l'obligation de répondre mais ce n'est pas contraignant par rapport à la faisabilité.

Motion « Borne de recharge pour véhicules électriques »

Stéphanie Grimm a légèrement modifié son préavis.

Son but est de modifier le règlement afin d'agrémenter des bornes électriques sur le territoire communal en prenant en considération des emplacements et de compléter le règlement pour l'octroi à l'achat de vélos électriques.

Le Président passe au vote pour la recevabilité de la présente motion. Au vote, l'assemblée décide de traiter dite motion. Il y a 2 avis contraires et 4 abstentions.

La parole est passée à Stéphanie Grimm pour la présentation.

Bernard Krieg salue ce genre de démarche. La Municipalité et la commission énergie se préoccupent de ces sujets depuis bien longtemps. Cependant, la Municipalité n'a pas priorisé celui-ci car elle a déjà beaucoup à traiter et elle ne veut pas se rajouter des tâches. Enfin, elle ne voit pas pourquoi elle amenderait son règlement. Elle a montré avec la commission énergie qu'elle s'orientait sur des actions plus ciblées comme la dernière action sur l'enveloppe des bâtiments. Enfin, il est certain qu'un jour la Municipalité arrivera aux bornes électriques.

Le Président ouvre la discussion de savoir si le Conseil transmet cette motion à la Municipalité, qui sera contrainte de la traiter.

Frédéric Grossen reste persuadé que cela ne peut pas être une motion car l'article 6 dit que la Municipalité édicte la liste des subventions, donc il demande à ce que cette motion soit transformée en postulat. Il ajoute qu'on ne peut pas obliger la Municipalité à subventionner des choses du moment que c'est elle qui décide.

Stéphanie Grimm ne voit pas d'objection à transformer sa motion en postulat, le but étant d'ouvrir une discussion sur le possible fait de compléter la liste des subventions selon l'article 6.

Le Président indique que la motion est changée en postulat.

Damien Bœuf indique que la commission énergie, a entendu la demande qui a été faite il y a une année par la commission gestion qui avait exprimé le souhait de pouvoir ouvrir le champ des subventions à autre chose qu'à l'enveloppe des bâtiments et aux panneaux photovoltaïques. Elle a entendu cette demande mais elle a voulu déjà, conjointement avec la Municipalité, c'est valoriser ce qui existe déjà. Si il n'y a pas suffisamment d'intérêt à ce que les gens rénovent leur bâtiment, à ce moment là, la commission énergie se tournera vers une autre option de celles déjà existantes.

Etienne Stadler précise que la Municipalité subventionne le photovoltaïque mais uniquement les petites installations.

Bernard Krieg précise que la Municipalité subventionne des installations jusqu'à 30 kWc (kilowatt-crête).

Damien Korber demande ce que cela implique du moment que la demande est passée en « postulat ».

Le Président passe au vote de savoir si l'assemblée décide de passer ce postulat à la Municipalité.

Au vote, l'assemblée vote pour avec 25 voix, il y a 3 voix contre et 15 abstentions. Le postulat sera donc transmis à la Municipalité pour réponse.

Interpellation « PACom »

Le Président indique que la motion PACom a déjà été modifiée avant la séance en « interpellation ». Il précise que la ou le motionnaire peut toujours retirer son objet.

Il est nécessaire d'avoir cinq conseillers qui soutiennent l'objet, tel est le cas. L'interpellation sera donc transmise à la Municipalité.

Postulat de plan de quartier

Le Président indique que la motion a été changée en postulat avant la séance.

Au vote, l'assemblée décide de parler du présent postulat. Il n'y a aucune opposition mais 7 abstentions.

Stéphanie Grimm prend la parole pour la présentation.

René Pernet prend la parole pour expliquer à quel moment est actif une commission ad hoc. Celle-ci est là pour analyser la proposition que la Municipalité va faire au Conseil. Si elle travaille en amont, elle se liera à la Municipalité. Le but c'est de faire un projet le plus abouti possible et de correspondre aux besoins de la commune. La commission ad hoc aura sa raison d'être.

Si la Municipalité sent qu'elle peut développer le projet, elle va arriver devant le Conseil pour demander un crédit d'étude, celui-ci permettra d'arriver à un projet suffisamment abouti où la commission ad hoc va statuer, pour qu'après la Municipalité puisse arriver devant le Conseil avec un crédit de construction.

Stéphanie Grimm se dit rassurée car ce n'est pas ce qui a été dit lors de la soirée de présentation.

René Pernet encourage à contacter la Municipalité en cas de non compréhension ou de questionnements.

Après les explications données, Stéphanie Grimm retire son postulat.

Postulat distributeur automatique

Aucune question n'est à déplorer.

Au vote, il y a 16 voix pour la discussion de ce postulat, 17 contre et 10 abstentions. Le postulat est donc classé.

11. Communications (2^e partie)

René Pernet prend la parole pour parler de l'équipe forestière. Après le départ des deux collaborateurs, la Municipalité a dû trouver une solution pour les apprentis et le futur apprenti qui devait commencer en août prochain. Chacun a trouvé une place dans d'autres entreprises et l'entreprise Daniel Ruch a été d'accord de reprendre le contrat d'apprentissage. Après réflexion et vu la proposition faite par M. Roland Rapin, l'équipe forestière ne sera pas réorganisée et il sera fait appel à des entreprises forestières de la région. S'agissant du matériel, une partie sera gardée pour le personnel de la voirie et le matériel supplémentaire sera listé et vendu à des entreprises intéressées.

Enfin, une annonce a été mise pour un nouveau collaborateur au service de la voirie.

La parole est passée à Bernard Joss.

Appartements : Une gérance a été prise depuis le début de l'année pour les états des lieux d'entrée et de sortie des appartements. Suite aux départs de plusieurs locataires, qui sont restés un certain temps dans les appartements, plusieurs travaux de peinture, qui n'étaient pas prévus, ont dû être effectués.

Dans les combles du collège de Villars-Mendraz, il y a un appartement de 4,5 pièces qui est vide depuis une année. Le loyer a déjà été baissé à 1'680.-. Une gérance a également été mandatée pour trouver des locataires. Le défaut de cet appartement est qu'il n'a pas de balcon, qu'il n'y a pas d'ascenseur, ni de place de parc couverte.

Manifestation : Le 1^{er} août se déroulera, comme l'année dernière, sur le site de l'émetteur. Organisation : jeunesse de Peney. Le menu est à venir.

David Gavillet nous donne quelques informations sur l'Abbaye du Trèfle d'Or, qui regroupe les villages de Villars-Mendraz, Dommartin, Montaubion-Chardonney et Peney-le-Jorat. Celle-ci se déroulera du 2 au 4 septembre prochain à Villars-Mendraz avec plusieurs activités. La porte est ouverte à tous les citoyens de Jorat-Menthue et également aux dames.

René Pernet informe qu'il y a possibilité de visiter le Palais Fédéral le 16 novembre 2022 entre 9h et 10h, il y a 50 places réservées, soit 35 pour les membres du Conseil. Quelques informations complémentaires seront transmises en temps voulu.

David Gavillet informe que la gendarmerie tiendra un poste mobile le 23 juin prochain à Villars-Mendraz. Les gendarmes sont à disposition pour toutes questions.

La parole est passée à Mathilde Goumaz.

Cimetière de Villars-Mendraz : Le columbarium a été réparé. Divers travaux sont prévus. Fin août une partie va être désaffectée. La haie de thuyas a été arrachée et le tour du cimetière a été reboisé.

Cimetière de Villars-Tiercelin : Le genévrier au centre a été enlevé et remplacé par un petit érable, du gazon a été rajouté ainsi qu'un forsythia. Enfin du lierre sera enlevé du tronc des arbres.

Cimetière de Sottens : La Municipalité va mettre des petites plaques avec les nom, prénom, date de naissance et de mort, directement sur les pierres, au sol du jardin du souvenir. Toutes les personnes qui ont des proches dans ce jardin recevront prochainement un mot pour les inviter à faire poser une plaque.

Défibrillateurs : 5 appareils ont été installés. La formation BSL/AED pour 8 personnes a été faite. Une initiation d'une heure et demie aux défibrillateurs a réuni 80 personnes.

Une dernière chose doit être validée, c'est la suite de la formation BSL/AED, soit 4h de formation qui sont proposés à des habitants de la commune. Deux cours vont être ouverts. Il reste trois places. Il y aura une participation financière de 60.- qui sera demandée aux personnes.

La parole est passée à Bernard Krieg.

Eau potable : Il rappelle au niveau de l'AIEHJ, le crédit d'étude de 75'000.- pour les sources de bois conti du côté de Poliez-Pittet. Des projets de réflexion sont en cours, notamment pour le réservoir à Villars-Tiercelin et de la station de pompage sur les sources de Travacon. Au niveau de l'AIEHJ ils ont lancé une série d'études complémentaires pour essayer de valoriser encore une fois nos ressources d'eau potable qui ne nécessiteraient pas de traitement de chlorothalonil.

Distribution d'eau potable : Le canton est venu inspecter la commune. Il y a eu quelques remarques mineures. Félicitations au fontainier qui a fait un bon travail.

Projet des berges du Vany-Bré à Sottens : La Municipalité a l'obligation d'entretenir les berges de ce ruisseau. Elle a réuni les mandataires et les propriétaires pour faire un état des lieux global et faire avancer le projet, qui prendra du temps.

Eaux usées : Il y a eu un souci à la step de Sottens, avec pollution de la Mérine, ce qui a eu pour effets des dégâts à la faune avec mortalité de poissons. Si il y a des dégâts à la faune, c'est susceptible de devenir pénal et une enquête peut être ouverte. Beaucoup d'importance doit être attaché au traitement des eaux usées.

Une séance d'échange a eue lieu avec l'EMB (step de Lucens) pour discuter d'un éventuel raccordement avec la step de Sottens et ses possibilités.

12. Divers et propositions individuelles

Florian Nicolet demande quelles sont les démarches à effectuer pour implanter une boîte à livres comme à Villars-Tiercelin.

René Pernet va se renseigner.

M. David Schertenleib demande où en est la demande de M. Grand, faite lors de l'assemblée d'octobre dernier, par rapport à une demande à faire à CarPostal pour que le village de Montaubion-Chardonney puisse être relié au M2.

René Pernet explique qu'une annonce est faite et mise en publication. Le programme des bus est consultable et les remarques sont à faire jusqu'au 10 juin. Chaque citoyen peut le faire.

La parole n'était plus demandée, le Président remercie l'assemblée. Il indique que le prochain conseil sera tiendra le 3 octobre prochain. Il rappelle qu'une présentation en deuxième partie est faite par M. Fluckiger sur l'AGV. Il clôt la séance à 22h32.

Le Président

La Secrétaire

Christophe Korber

Michèle Braillard